

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 AVRIL 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 11 avril à 18 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la salle annexe de la halle des sports à Eymoutiers, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre FAYE, Président.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 04 avril 2019

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Excusés	Absents
33	28	2	2	3

Pour	Contre	Abstention
30	0	0

Membres présents : BESNIER Michelle, BIDAUD Jean-Michel, BODIN Pascal, CHADELAUD Michel, CHAUVERGUE Laurence, DEVAUX Nathalie, DOLLEY Alain, DUPUY Nathalie, FAYE Jean Pierre, GANE Isabelle, GARDELLE Bruno, GLANGEAUD Delphine, LACOUTURIERE Michel, LEFEBVRE Frankie, LENOBLE Monique, LOURADOUR Patricia, MENUCELLI Thierry, MUZETTE Thierry, PAQUET Laurent, PERDUCAT Daniel, PERIGAUD Chantal, PEYRISSAGUET Jean-Jacques, PONS Gérard, POURCHET Pierre, SERRU Marie Claire, SIMON Philippe, SUDRON Frédéric, TERRIER Gilles

Suppléants avec voix délibérative :

Membres ayant donné pouvoir : CHABANAT Christine donne pouvoir à GLANGEAUD Delphine, PLAZANET Mélanie donne pouvoir à LOURADOUR Patricia

Membres excusés n'ayant pas donné pouvoir :

Absents : CAMBOU Stéphane, ROGER Edouard, SIMON Isabel

Secrétaire de séance : PERIGAUD Chantal

FINANCES

Délibération n° 28-2019 : Répartition des compétences sur les dépenses d'investissement entre le budget principal et le budget annexe Petite Enfance et durée d'amortissement

Suite à la reprise en régie au 1er janvier 2019 de la gestion des crèches, il a été décidé de créer un budget annexe Petite Enfance.

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire qu'il convient de répartir les compétences sur les dépenses d'investissement entre le budget principal et le budget annexe Petite Enfance.

Il est proposé que les dépenses d'investissement liées aux immeubles, constructions et agencements demeurent dans le budget principal et que les dépenses d'investissement liées aux licences informatiques, matériel et mobilier soient inscrites dans le budget annexe Petite Enfance avec les durées d'amortissement suivantes :

BIENS OU CATEGORIES DE BIENS AMORTIS	DUREE D'AMORTISSEMENT
Logiciels	2 ans
Matériel informatique	3 ans
Matériel	5 ans
Mobilier	10 ans

Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :

- D'ACCEPTER la répartition présentée ci-dessus sur la compétence des dépenses d'investissement
- D'APPROUVER pour le budget annexe Petite Enfance les durées d'amortissement proposées ci-dessus.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures des membres présents.

Pour extrait conforme.
A Eymoutiers, le 16 avril 2019

Le Président,
Jean Pierre FAYE

Communauté de Communes
des Portes de Vassivière
8, rue de la Collégiale
87120 EYMOUTIERS

Acte rendu exécutoire le : 9 - MAI 2019 Le Président

Publié le :

9 - MAI 2019

